



Espace Socio Culturel du Sud Nivernais
35 Avenue du 8 mai
58240 ST PIERRE LE MOÛTIER
Tél : 03.86.37.20.58
mail : cs.stpierre@wanadoo.fr

Accueil de loisirs mercredi



Pour tous les Collégiens

Amplitude d'ouverture : 12h20 à 18h30

Lieu d'accueil : Espace Socio Culturel du Sud Nivernais
(35 avenue du 8 mai, 58240 Saint Pierre le Moûtier)

Différentes possibilités d'accueil :

½ journée après-midi	
Avec repas	Sans repas
Arrivée navette après le collège à 12h20	Arrivée entre 13h15 et 14h
Départ entre 16h30 et 18h30 ou par navette	Départ entre 16h30 et 18h30 ou par navette

Transports :

Une navette Collège / Accueil de loisirs est mise en place **à condition d'être inscrit**
(Inscription obligatoire auprès de l'accueil de l'Espace Socio Culturel)

Des transports soir sont organisés sur les communes adhérentes pour favoriser l'accès aux activités.
Pour bénéficier du service, il suffit d'inscrire l'enfant au préalable.

Les transports sont mis en place en fonction des inscriptions, il est important de respecter les horaires et de prévenir en cas d'absence.

	Chantenay St Imbert Place de l'église	Azy Le Vif Place de L'église	Luthenay- Uxeloup Les Bruyères Radons	Livry Place de la Mairie	Langeron Place De l'église	Mars/allier Place de la Mairie
Soir	17h45	17h50	18h00	17h15	17h25	17h30



Les navettes devront être réservées 8 jours à l'avance

Repas :

Les repas sont pris à l'école du Bourg à partir de 12h30 et fournis par la société ANSAMBLE.
Pour bénéficier des repas, l'enfant doit être inscrit 8 jours avant. **Tout repas commandé sera facturé.**

Modalités d'inscriptions : l'inscription se fera de vacances à vacances (au plus tard 48h à l'avance)

Vous pouvez inscrire votre enfant :

- En vous rendant à l'accueil pour obtenir un formulaire d'inscription.
- En remplissant le formulaire d'inscription via notre site internet <http://www.csi-stpierre.fr>
- Les inscriptions seront validées par mail ou message

Pour répondre aux exigences des différents organismes partenaires, il est indispensable que la fiche sanitaire et autres autorisations soient complétées aussi précisément que possible et remis à l'Espace Socio Culturel.

Modalités de règlements :

Une facture sera adressée aux familles à la fin de chaque mois et le règlement s'effectuera par chèque à l'ordre de l'Espace Socio Culturel, en espèces ou par virement (IBAN sur facture). Le règlement peut être remis aux animateurs de l'accueil de loisirs, à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de l'Espace Socio Culturel. Vous pouvez régler par chèque CESU dématérialisé avec notre numéro adhérent (fourni sur demande) via votre espace personnel.

Conditions financières :

1/2 journée après-midi SANS repas	1/2 journée après-midi AVEC repas
1€	4€

Hors sorties – Voir programme

L'adhésion 2025 à l'Espace Socio Culturel est valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 **et est obligatoire** :

- **12 € par famille** Pour les familles des communes adhérentes (Azy le Vif, Chantenay Saint Imbert, Langeron, Livry, Luthenay-Uxeloup, Mars sur Allier, Neuville Les Decize, Saint Pierre le Moûtier, Toury Sur Jour et Tresnay).
- **14 € par famille** Pour les familles qui ne résident pas sur une commune adhérente à la structure.

Le Conseil d'Administration de l'Espace Socio Culturel a voté une mesure visant à exclure des accueils de loisirs les enfants dont les familles ne se seraient pas acquittées des sommes dues.

⚠ Toute absence non justifiée (par un certificat médical) et non signalée (48h à l'avance) sera facturée en totalité et ne sera pas remboursée.

Numéro de téléphone à joindre :

Espace Socio Culturel du Sud Nivernais : **03.86.37.20.58**

Pendant les jours et heures d'ouverture de l'Espace Socio Culturel du Sud Nivernais (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30) ou messagerie vocale.

Téléphone portable : **06.41.52.05.62** pour **prévenir les animateurs en cas d'urgence aux horaires de fermeture de l'accueil.**